



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

Préfecture

Beauvais, le 21 JUIN 2013

Secrétariat Général

Direction des Relations
avec les Collectivités Locales

Bureau du contrôle budgétaire
et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par Mme Nadine GILLIOCQ
Tél. : 03.44.06.12.69
Fax : 03.44.06.12.56
Courriel : nadine.gilliocq@oise.gouv.fr

Le Préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les Présidents des groupements à fiscalité propre

Madame et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

Monsieur le directeur départemental des finances publiques (pour information)

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Actualisation des tarifs maximaux applicables en 2014.

L'arrêté ministériel du 10 juin 2013 actualisant pour 2014 les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est paru au journal officiel du 13 juin 2013.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables établis conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10 et L 2333-12 du code général des collectivités territoriales et dans la limite des tarifs plafonds fixés par l'arrêté précité **avant le 1^{er} juillet** d'une année pour l'application l'année suivante. En l'absence de décision expresse d'actualisation des tarifs, les tarifs de l'année précédente continuent de s'appliquer.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Pour le préfet
Et par délégation,
Le directeur par intérim



Sandrine GIRAULT

